



Société pour la Prévention de la cruauté envers les animaux de la Côte-Nord

351, rue Holliday, Sept-Îles

Adresse postale : C.P. 1218, Sept-Îles (Québec) G4R 4X7

AVIS IMPORTANT : ENREGISTREMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, il est **obligatoire** pour tout propriétaire de chat ou de chien, d'enregistrer ce dernier auprès de la SPCA Côte-Nord. Pour procéder à l'enregistrement de votre animal et obtenir une licence sous forme de médaillon, **complétez le formulaire suivant** et transmettez-le par la poste à l'adresse ci-haut mentionnée. Vous recevrez ensuite la licence et votre reçu par la poste lors de l'ouverture de votre dossier.

Vous pouvez aussi enregistrer votre animal en personne en vous présentant à la SPCA durant les heures d'ouverture.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la SPCA Côte-Nord au 418 964-3272.

Site Internet : www.spcacotenord.ca

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Coordonnées des propriétaires (doivent avoir 18 ans ou +) :

Propriétaire principal : _____ Date naissance : _____

Second propriétaire : _____ Date naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Tél. maison : _____ Cell.: _____ Tél. travail : _____

Lors de l'ouverture du dossier, nous vous contacterons au besoin, afin de nous assurer de l'exactitude de vos coordonnées.

Description de l'animal (remplir les cases ci-dessous et joindre une photo de l'animal)

	NOM	SEXE	NÉ LE	RACE	COULEUR	STÉRILE
CHAT						
CHAT						
CHIEN						
CHIEN						

Coût de la licence annuelle : 15 \$ par chat | 25 \$ par chien

Pour envoi postal : joindre un chèque à l'ordre de la SPCA Côte-Nord.

Grâce à sa licence, votre petit compagnon sera content de vous retrouver si jamais il se perdait...